

**Déclassifié<sup>1</sup>**

AS/Soc/NCP (2024) PV04add  
12 septembre 2024  
Fsocncppv04add\_2024

## **Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

### **Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain**

#### ***Projet de procès-verbal***

**de l'échange de vues sur « Garantir une alimentation sûre, saine et durable pour toutes et tous »**

**tenu à Paris, le mardi 4 juin 2024**

Le Réseau tient un échange de vues avec **Mme Pauline Scherer**, sociologue intervenante, Pôle recherche & expérimentation, Montpellier (France), **Mme Magali Ramel**, docteure en droit public et modératrice du groupe de concertation du Conseil national de l'alimentation « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire », Paris (France) et **M. Timothée Parrique**, chercheur en économie à l'École d'économie et de gestion de l'Université de Lund (Suède) sur les thèmes au centre de la note introductive « Garantir une alimentation sûre, saine et durable pour toutes et tous » et en présence des jeunes Ambassadeurs pour la résilience alimentaire conduits par l'association MakeSense.

La Présidente du Réseau, **Mme Edite Estrela**, rappelle que cette thématique refait surface grâce à l'impulsion du Président de la Commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable, M. Moutquin, qui a été désigné rapporteur pour présenter un rapport sur « Garantir une alimentation sûre, saine et durable pour toutes et tous ». L'Assemblée était pionnière dans ce domaine dès les années 60. Aujourd'hui, se pose à nouveau la question du rôle que le Conseil de l'Europe peut et doit jouer pour ancrer la transition vers des systèmes alimentaires durables dans les droits humains. Le rapport sera débattu au sein de la Commission à Lisbonne en septembre et soumis à l'adoption de l'Assemblée lors de la 4<sup>e</sup> partie de session (octobre 2024). L'échange de vues vise à apporter trois regards différents, juridique, sociologique et économique :

- Le premier sur les enjeux d'une approche par les droits humains et les pistes politiques concrètes qu'on peut en tirer pour mieux protéger le droit à une alimentation saine qui sont les thèmes au cœur de la thèse de doctorat de l'intervenante.
- Le deuxième tiré de l'expérience de l'intervenante sur divers aspects de la démocratie alimentaire (dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, remise en cause du modèle de production actuel et enjeux systémiques de la redistribution).
- Le dernier partagera des réflexions macro-économiques sur les possibilités de faire évoluer le dogme de la croissance dans le domaine de l'alimentation.

**Mme Ramel** présente « Le droit à l'alimentation, une approche fondée sur les droits humains pour répondre aux enjeux alimentaires ».

*Consécration en droit international.* Le droit à l'alimentation est largement reconnu en droit international. L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) reconnaît que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour

<sup>1</sup> Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par le Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain lors de sa réunion du 12 septembre 2024.

l'alimentation ». L'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) précise que les États doivent adopter les mesures nécessaires pour garantir l'accès à une alimentation adéquate. Ce droit est également intégré dans plusieurs conventions des Nations Unies, telles que celles sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, les droits de l'enfant, les droits des personnes handicapées, et le statut des réfugiés. Le droit international humanitaire, à travers les Conventions de Genève, protège également l'accès à l'alimentation en temps de guerre. Des références au droit à l'alimentation apparaissent aussi en droit international pénal, où la privation de nourriture peut constituer un crime contre l'humanité ou un crime de guerre selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Certaines conventions de l'Organisation internationale du travail, bien que de manière indirecte, protègent également ce droit via la sécurité sociale et les régimes de salaires minimaux. Le droit à l'alimentation est ensuite reconnu dans les différentes déclarations, non contraignantes, adoptées lors des Sommets mondiaux de l'alimentation de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) comme la Déclaration de Rome de 1996 sur la sécurité alimentaire mondiale. Toutefois, il est absent des Objectifs de Développement Durable adoptés en 2015 et de l'Accord de Paris.

*Historique du droit à l'alimentation.* Au XVIIIe siècle, l'idée d'un droit à la subsistance émerge sous l'influence des Lumières, considérant l'assistance aux démunis comme une responsabilité de l'État plutôt que de l'Église. Au XIXe siècle, la paupérisation due à l'industrialisation et aux théories malthusiennes pousse à augmenter la productivité agricole pour répondre aux besoins alimentaires croissants. Ces théories influencent les politiques alimentaires internationales post-Deuxième Guerre mondiale. En 1981, Amartya Sen redéfinit les causes des famines, soulignant que la disponibilité de nourriture ne suffit pas à prévenir la faim. Il met en avant l'importance des droits d'accès à la nourriture. Cette approche influence les travaux de la FAO dans les années 1980, en soulignant que le problème de la faim est autant social et économique que technique.

*Emergence d'une approche fondée sur les droits.* La méthode de Sen, centrée sur les capacités d'accès à la nourriture, ouvre la voie à une approche basée sur les droits humains. La Déclaration de Rome de 1996 affirme « le droit de chaque être humain d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive ». Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels adopte l'Observation générale n° 12 en 1999, définissant ce droit plus en détail. En 2004, la FAO élabore les Directives volontaires pour la concrétisation progressive de ce droit. L'entrée en vigueur du Protocole facultatif au PIDESC en 2013 renforce la justiciabilité du droit à l'alimentation au niveau international.

*Une définition englobante couvrant l'ensemble des enjeux des systèmes alimentaires.* Le PIDESC distingue entre le droit fondamental d'être à l'abri de la faim et le droit à l'alimentation. L'Observation générale n° 12 précise que ce droit implique un accès physique et économique à une nourriture suffisante et adéquate. Cette approche englobe divers droits et libertés liés à l'accès à l'alimentation, incluant le droit à un niveau de vie suffisant, à un environnement sain, à l'eau, à la santé, ainsi que les droits des paysans et des travailleurs des systèmes alimentaires. Elle marque la différence avec le concept de sécurité alimentaire en mettant l'accent sur la dignité humaine et la mise en place de cadres juridiques pour garantir une alimentation adéquate pour tous.

*Obligations des États.* Les États ont des obligations de respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation. Respecter signifie ne pas prendre de mesures contraires à la durabilité des systèmes alimentaires. Protéger implique de veiller à ce que des entreprises ou particuliers n'entravent pas la transition vers des systèmes alimentaires durables. Réaliser signifie adopter des mesures légales et politiques pour faciliter ce droit, en mobilisant toutes les ressources possibles.

*Une définition fondée sur les droits humains comme boussole pour les politiques publiques.* Le cadre normatif du droit à l'alimentation oriente les mécanismes de gouvernance, les stratégies politiques, et les systèmes de suivi et d'évaluation. Les principes « PANTHER » (participation, redevabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation, état de droit) doivent guider les politiques publiques. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et les travaux du HLPE (Groupe d'experts de haut niveau rattaché au Comité de la sécurité alimentaire mondiale) soulignent l'importance d'une transition vers des systèmes alimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables, afin de garantir l'accès à une alimentation adéquate pour tous, tout en intégrant des préoccupations de santé, de nutrition et de développement durable.

Au niveau de l'Union européenne, conformément au cadre du plan d'action de la stratégie « De la ferme à la table », la Commission européenne a commencé à travailler à une proposition de cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables (Framework for Sustainable Food System Legislative - FSFS), qui était prévue pour fin 2023. L'enjeu cette législation cadre est de promouvoir une cohérence des politiques menées à l'échelle de l'UE et des États membres, intégrer la durabilité dans toutes les politiques liées à

l'alimentation et renforcer la résilience des systèmes alimentaires. A ce jour, il n'apparaît toutefois pas que des mesures concrètes aient été adoptées pour avancer ce projet qui peut être considéré comme abandonné.

Pour conclure l'intervenante cite David R. Boyd (Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains et l'environnement) : « L'approche fondée sur les droits humains, axée sur le droit à l'alimentation et le droit à un environnement sain, est un catalyseur essentiel pour accélérer la transformation des systèmes alimentaires non durables actuels dans la perspective d'un avenir où chacun bénéficiera d'une alimentation saine et durable, où les travailleurs seront traités équitablement et où les écosystèmes dégradés seront restaurés. C'est une obligation pour les États, pas une option ».

**La Présidente** remercie l'intervenante et insiste sur la conclusion à en tirer : le droit à l'alimentation va au-delà d'être à l'abri de la faim.

**Mme Kluit** se demande comment concilier l'engagement de l'Europe à « nourrir l'Afrique » et l'approche fondée sur les droits humains.

**M. Amraoui** fait observer qu'une initiative très intéressante est celle menée par l'organisme d'aide alimentaire des Nations Unies et de la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM).

**M. Schennach** confirme que le gaspillage alimentaire est un problème majeur, avec une quantité de nourriture jetée chaque année suffisante pour nourrir une grande ville. Il fait observer qu'il existe plusieurs leviers pour freiner le gaspillage alimentaire. Chaque année, des tonnes de nourriture sont également jetées simplement parce qu'elles ont atteint leur date de péremption, alors qu'elles restent souvent parfaitement consommables. La gestion des composantes chimiques de l'agriculture joue également un rôle dans le gaspillage alimentaire. Les pesticides, herbicides et engrais chimiques utilisés pour maximiser les rendements peuvent affecter la qualité et la durée de conservation des produits.

**Mme Gökcen** rappelle que le droit à l'alimentation est un droit humain social fondamental, intrinsèquement lié à la dignité humaine et au bien-être social. Renforcer la Charte sociale européenne sur ce point est important. Cela assurerait une protection plus solide et uniforme du droit à l'alimentation à travers l'Europe, en obligeant les États membres à prendre des mesures concrètes pour lutter contre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Le rôle du Conseil de l'Europe est évident.

**M. Fridez** souligne que la question de l'alimentation est intimement liée à la rentabilité et au libéralisme du marché. Dans un système dominé par la recherche de profit, les choix de production et de distribution alimentaires sont souvent guidés par les marges bénéficiaires plutôt que par les besoins nutritionnels des gens. Cela pose la question de la régulation du marché : faut-il aller jusqu'à réguler le marché alimentaire pour rééquilibrer les priorités et mettre en place un système alimentaire plus équitable et résilient, où la rentabilité ne sacrifie pas le droit à une alimentation adéquate pour tous ? Cela impliquerait des interventions politiques pour garantir des prix équitables, soutenir les petits producteurs locaux et assurer une distribution plus juste et durable des ressources alimentaires.

**Mme Ramel** rappelle que le droit à l'alimentation est un droit humain fondamental et que les États ont l'obligation de le respecter, protéger et réaliser. Ce n'est pas optionnel. Ils sont tenus d'agir. Une approche proactive et des mécanismes robustes sont nécessaires pour assurer le droit à l'alimentation. La jurisprudence de la Cour constitutionnelle indienne est intéressante en ce qu'elle reconnaît le droit à un repas par jour comme un droit fondamental. En parallèle, le gaspillage alimentaire demeure un paradoxe choquant. Plutôt que de se contenter de distribuer les surplus alimentaires aux plus pauvres, il est essentiel de déconstruire ce système d'aide alimentaire. Pour résoudre ce problème, il faut aller à la racine du gaspillage alimentaire. Ce n'est pas seulement une question de redistribution mais de transformation systémique pour garantir que chaque individu, sans exception, ait accès à une alimentation suffisante et nutritive chaque jour. L'intervenante se réfère ensuite au professeur Fakrhi de l'université de Pau qui critique l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour son approche libérale favorisant le profit au détriment de l'équité. Il revendique une exception agricole et alimentaire, soulignant que l'alimentation ne doit pas être traitée comme un bien ordinaire. Selon lui, les politiques commerciales doivent reconnaître la spécificité et l'importance vitale de l'agriculture et de l'alimentation pour garantir un accès équitable et durable à ces ressources essentielles. Enfin, elle souligne que le PAM se concentre sur l'urgence et la protection de la faim immédiate. Cette approche ne touche pas les problèmes structurels qui perpétuent la faim et peut créer une dépendance aux solidarités.

**Mme Scherer**, présente « divers aspects de la démocratie alimentaire (dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, remise en cause du modèle de production actuel et enjeux systémiques de la redistribution) ».

*Une nécessaire approche globale de la précarité.* L'insécurité alimentaire est l'accès restreint, inadéquat ou incertain, à des produits sains et nutritifs, et dont la faim est la conséquence ultime mais non systématique. Ne pas avoir accès à de la nourriture en quantité et en qualité suffisantes dans un pays ne souffrant pas de pénuries alimentaires relève d'un manque de moyens économiques et renvoie à un problème de pauvreté. La précarité alimentaire a un sens plus global qui traduit une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. Le terme de précarité alimentaire renvoie donc à des difficultés qui vont au-delà de l'insécurité alimentaire en ce qu'il pose autant la question du lien social au cœur des processus d'exclusion que des inégalités d'accès à l'alimentation.

*Les freins d'accès à une alimentation de qualité et plus durable.* Nous vivons dans un système alimentaire *low cost*. Financièrement, les aliments ultra-transformés, souvent peu chers, sont les plus accessibles, tandis que les ménages défavorisés doivent faire des arbitrages budgétaires, souvent au détriment de la qualité alimentaire. La disponibilité pratique est aussi un obstacle, avec certains quartiers dépourvus d'alternatives saines aux produits agroindustriels. Le niveau d'éducation influence la compréhension des enjeux alimentaires, et les comportements socio-culturels ancrés compliquent les changements d'habitudes. Les facteurs psychosociaux, incluant l'état émotionnel et la perception du plaisir ou de la frustration liés à l'alimentation, jouent un rôle crucial. Enfin, la perception du lien entre alimentation et santé, influencée par les stratégies marketing, affecte l'autonomie des choix alimentaires.

*Une réponse unique et limitée : l'aide alimentaire.* L'aide alimentaire a traversé plusieurs phases historiques, débutant avec les institutions religieuses comme principales sources de soutien pour les pauvres. Au XXe siècle, suite aux guerres mondiales et durant la période de reconstruction, les gouvernements ont pris un rôle plus actif pour assurer la sécurité alimentaire de leurs citoyens. Plus récemment, les grandes chaînes de distribution ont commencé à redistribuer leurs surplus alimentaires à des banques alimentaires et à des ONG, avec des initiatives connues comme les Restos du Cœur en France. Cependant, malgré sa modernisation, l'aide alimentaire suscite des critiques quant à son efficacité et sa durabilité. Une des principales préoccupations est la qualité des denrées distribuées, souvent composées de produits agroindustriels à faible valeur nutritionnelle et peu diversifiés. Cela peut créer une dépendance chez les bénéficiaires, limitant leur capacité à sortir de la précarité. De plus, le recours à l'aide alimentaire peut entraîner stigmatisation et marginalisation, posant des questions sur la dignité et la reconnaissance des bénéficiaires au sein de la communauté. L'aide alimentaire contribue également à perpétuer un système alimentaire non durable. En distribuant des excédents alimentaires de l'industrie agroalimentaire, elle soutient des pratiques agricoles intensives et polluantes et ne favorise pas suffisamment les circuits courts et l'agriculture locale, pourtant essentiels pour une transition vers un système alimentaire plus durable et équitable.

*Comment la précarité interroge les systèmes alimentaires ?* Les systèmes alimentaires industrialisés et mondialisés exacerbent les inégalités géographiques et socio-économiques, rendant difficile l'accès à des aliments sains et abordables. Ils précarisent l'ensemble de la chaîne alimentaire, notamment les petits agriculteurs et les travailleurs soumis à des conditions précaires. La mondialisation a homogénéisé les régimes alimentaires, menaçant la diversité culturelle et gastronomique, et concentré le pouvoir entre quelques entreprises, limitant la concurrence et les options pour les consommateurs. Pour répondre à ces défis, il est nécessaire de réformer les systèmes alimentaires pour les rendre plus durables, équitables et résilients, en intégrant santé, accessibilité, diversité culturelle, environnement, conditions de travail, économie et gouvernance comme le fait valoir l'association de référence Terra Nova dans son rapport publié en novembre 2021 'Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs'. Une transformation structurelle des politiques publiques d'accès à l'alimentation, au-delà des logiques d'assistance, est essentielle. Une telle perspective invite, en outre, à envisager la création d'une sécurité sociale de l'alimentation de nature à réinventer plus largement les bases sur lesquelles repose la citoyenneté alimentaire.

*La démocratie alimentaire comme condition d'une transition juste.* Ces enjeux de durabilité font aujourd'hui l'objet de nombreux mouvements sociaux et du développement d'initiatives alternatives, du côté des producteurs et de celui des mangeurs (AMAP et circuits courts, agriculture urbaine, magasins coopératifs, groupement d'achat, jardins partagés, etc.), qui incarnent le « mouvement de démocratie alimentaire » défini par Tim Lang en 1996. Ce concept met en avant la question fondamentalement démocratique que constitue l'alimentation, en insistant sur la nécessaire réappropriation du sujet par les citoyens. Toutefois, à ce jour, ces initiatives, engagées à l'échelle des territoires, sont limitées, restent locales et ne réinterrogent pas structurellement l'action publique dans l'optique d'une réelle démocratie alimentaire et dans une perspective de durabilité intégrant et touchant les personnes les plus vulnérables.

Cette question est motrice dans la réflexion sur le déploiement d'espaces de démocratie alimentaire vecteur de transformations sociales, publiques et économiques et notamment la sécurité sociale de l'alimentation (SSA) ou « caisses alimentaires ». L'idée est de permettre à tous d'avoir accès à une alimentation saine, que cela devienne un droit au même titre que la santé ou l'éducation. Le principe est assez simple : il s'agit d'intégrer l'alimentation au régime général de la sécurité sociale. La SSA repose sur trois piliers : l'universalité, le financement par la cotisation et le conventionnement démocratique des professionnels. Il y a une trentaine d'expérimentations en France. La plus ancienne est la Caisse Alimentaire Commune à Montpellier lancée en 2023 et coordonnée par Mme Scherrer. Elle compte environ 350 participants ; le principe est que chacun cotise selon ses moyens ; chacun reçoit la même somme de 100 € par mois sur une carte dédiée type carte vitale dans des lieux de distribution alimentaire conventionnés choisis par le comité (épiceries, producteurs, groupements d'achats, etc.). Les retours des participants sont positifs : « certains nous confient qu'ils ont retrouvé le goût de la bonne viande ou des fruits et légumes. Ils ont le plaisir d'aller dans des lieux dans lesquels ils n'avaient jamais mis les pieds ».

**Une accompagnatrice de MakeSense** est d'avis que le projet de sécurité sociale alimentaire (SSA) grâce à une carte vitale alimentaire qui permet d'accumuler des points pour avoir accès aux aliments sains pourrait contribuer à endiguer la précarité alimentaire dans les banlieues, en particulier la Seine Saint Denis. Partout en France, des initiatives naissent pour donner vie à la SSA. La Marmite Rouge, association née dans le 12e arrondissement, est l'une d'entre elles.

**Mme Tangui** est d'avis que savoir cuisiner simple et frais est la clé de tout. Il faudrait remettre des cours de cuisine et de nutrition dès l'école primaire. Il ne faut pas oublier que l'individu est au centre de sa capacité, et doit être l'acteur principal. Le système public ne peut pas tout régler.

**M. Fridez** donne l'exemple de la Suisse qui compte 8 à 9 millions d'habitants et qui s'éveille chaque matin avec des magasins prêts à nourrir 40 millions de personnes. La question du gaspillage alimentaire est vraiment choquante. Il se demande comment valoriser ces surplus alimentaires. Il faudrait un cadre, un lieu pour cuisiner ensemble et se retrouver.

**Mme Scherer** précise que les écoles publiques et les bus pédagogiques font partie du projet qu'elle coordonne. Elle est toutefois d'avis qu'il faut dépasser ce prisme et reconnaître les dimensions sociétales. L'influence de la structure est très importante quand on sait que 80% des courses se font dans des supermarchés et que l'ultra transformé domine largement l'offre. A ce jour, la réponse n'est pas à la hauteur en termes de solidarités. Il est aussi attendu que la réponse ne dissocie pas le social de l'écologie, ce que la sécurité alimentaire a bien intégré. L'alimentation est un très bon sujet pour faire démocratie, c'est la force de ce sujet car il peut réunir tout le monde autour de la table. L'expérience du comité citoyen met en lumière que chacun a un et du savoir et que le croisement avec les connaissances des experts est fertile. Ce croisement, qui se fait dans le soin de la parole de chacun et du lien qui se crée, permet à chacun de monter en capacité pour soi d'abord et pour le collectif ensuite.

**M. Parrique** propose un tour d'horizon de la notion de décroissance, et des débats qui l'entourent : comment se définit-elle exactement ? Comment pourrait-elle s'articuler - ou non - avec nos systèmes de production et alimentaires contemporains ?

L'intervenant a consacré une thèse à la décroissance intitulée « The political economy of degrowth » (2019), qui étudie la décroissance comme stratégie de transition écologique. Il y définit le concept de décroissance comme la « réduction de la production et de la consommation pour alléger l'empreinte écologique planifiée démocratiquement dans un esprit de justice sociale et dans le souci du bien-être » qui amène à une société de post-croissance comme « économie stationnaire en harmonie avec la nature où les décisions sont prises ensemble et où les richesses sont équitablement partagées afin de pouvoir prospérer sans croissance ». L'intervenant interroge la hiérarchisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Agenda 2030. Il souligne que certains objectifs peuvent entrer en conflit les uns avec les autres. Par exemple, l'accent mis sur la croissance économique (ODD 8) peut parfois nuire aux objectifs environnementaux (comme ODD 13 sur l'action climatique) et sociaux (comme ODD 10 sur la réduction des inégalités).

Le récit des économistes est ancré dans une vision de la croissance économique comme objectif principal et comme moyen de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux. Ce récit repose sur plusieurs postulats clés : primauté de la croissance du produit intérieur brut (PIB) comme une mesure de prospérité et de bien-être économique, foi en la capacité de l'innovation technologique et du progrès technique à résoudre les défis environnementaux, comme la transition énergétique ou la gestion des ressources naturelles limitées et croyance en l'efficacité « naturelle » du marché même en matière d'environnement. Or nous

sommes face à une limitation des ressources planétaires et cette contrainte biophysique sera là pour toujours. « Une croissance infinie dans un monde fini est impossible ». Le concept de la « roue des dépassements » (ou *overshoot* écologique) décrit bien la manière dont les activités humaines dépassent les limites planétaires. Il y a une corrélation entre l'activité économique et l'empreinte écologique. Plus une économie s'agite et croît, plus elle augmente sa consommation de ressources et sa production de déchets, ce qui alourdit l'empreinte écologique. La France et les hauts revenus sont dans le dépassement, cela signifie que ces « entités » ont déjà consommé leur quota annuel de ressources naturelles plus tôt dans l'année, et dépendent donc des ressources écologiques non renouvelables pour le reste de l'année.

L'intervenant propose de découpler le bien-être économique de la croissance matérielle, suggérant de revoir la relation entre croissance économique et empreinte écologique. Son argument est de réorienter les politiques économiques et sociales vers une optimisation de l'accès à la nourriture et d'autres besoins essentiels tout en limitant l'impact environnemental. Une croissance verte est invraisemblable car insuffisante pour résoudre les défis actuels. Simplement verdir l'économie sans remettre en cause les fondements de la croissance économique matérielle ne suffira pas. Une transformation plus profonde des systèmes économiques et sociaux est nécessaire, impliquant une réduction substantielle de la consommation matérielle et une réorientation vers des modèles de développement durable et équitable.

Sa proposition est celle d'une réduction planifiée de la production et de la consommation afin de diminuer les empreintes écologiques. Cette approche vise à maintenir l'impact environnemental des activités humaines à des niveaux durables, en prenant en compte les limites des ressources naturelles et la capacité de la planète à absorber les déchets. Pour assurer que cette réduction se fasse de manière juste et équitable, il insiste sur la nécessité d'un processus démocratique. Cela signifie que les décisions concernant les réductions doivent être prises de manière transparente et participative, impliquant diverses parties prenantes de la société. L'objectif est de garantir que les bénéfices et les sacrifices de cette transition soient partagés de manière équitable entre tous les membres de la société, en gardant un socle de justice sociale et en évitant que les populations les plus vulnérables ne soient disproportionnellement affectées.

Une étude de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) identifie la consommation de viande comme l'un des principaux contributeurs aux impacts environnementaux négatifs. Il utilise la notion d'externalité pour expliquer comment les coûts environnementaux et sociaux de la production de viande ne sont pas reflétés dans son prix de marché, ce qui incite à une consommation excessive. Si une analogie était faite avec un bateau, on pourrait dire que pour stabiliser le bateau (notre système économique et écologique), il faut commencer par éliminer les charges les plus lourdes (les impacts environnementaux les plus significatifs). La consommation de viande, avec ses externalités élevées, est ainsi l'un des premiers poids à réduire. Cette étude utilise des conclusions du chapitre 5 du rapport du GIEC qui traite des catégories d'intervention possibles que sont l'évitement (réduire ou éliminer les activités qui contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre), et le renoncement productif (pour l'industrie de la viande, cela impliquerait de renoncer aux pratiques intensives et de passer à des méthodes plus durables, voire de cesser complètement certaines productions) et alimentaire (modifier les habitudes alimentaires).

Si on se réfère aux théories post-capitalistes on ne peut toutefois que constater que l'industrie, motivée par le profit et la croissance économique, n'a pas d'intérêt à réduire sa production et sa consommation de manière significative. Pourtant, il existe des voies alternatives vers un développement durable, tel que le concept de sobriété, qui consiste à adopter des modes de vie plus simples et moins consommateurs de ressources. La sobriété ne signifie pas la privation, mais plutôt une réévaluation des besoins et une réduction des excès. En adoptant une approche plus sobre, la société pourrait réduire ses empreintes écologiques tout en améliorant la qualité de vie.

**Mme Kluit** interroge l'intervenant sur l'impact de la décroissance sur l'emploi.

**Une accompagnatrice de MakeSense** rappelle que le secteur de l'alimentation représente 8 % du PIB, soulignant son importance économique. Cependant, cette valeur ne se traduit pas équitablement pour tous les acteurs de la chaîne. Les agriculteurs, souvent les premiers maillons, se révoltent contre des prix d'achat trop bas qui ne couvrent pas leurs coûts de production, tandis que les consommateurs font face à une précarité croissante, peinant à accéder à une alimentation de qualité. La question est donc : où va la valeur générée par ce secteur ? Une grande partie semble se concentrer dans les mains des intermédiaires et des grandes enseignes, laissant peu de bénéfices aux producteurs et augmentant la pression sur les consommateurs. Pour rééquilibrer cette répartition, il est nécessaire de repenser les politiques agricoles et alimentaires pour garantir une juste rémunération des agriculteurs et un accès équitable à une alimentation saine pour tous.

**M. Amraoui** se rappelle avoir été frappé lors de la fresque du climat de mesurer l'empreinte carbone des bovins. Réduire la production et la consommation de viande bovine apparaît comme une nécessité évidente pour diminuer l'empreinte écologique. Cependant, la question se pose : pourquoi si peu d'actions concrètes sont entreprises dans ce domaine ? La réponse réside en grande partie dans le pouvoir des lobbies de l'industrie de la viande, qui exercent une influence considérable sur les décisions politiques. Leur poids économique et leur capacité à orienter le débat public freinent les initiatives visant à réduire la production bovine.

**M. Parrique** confirme que le chômage est au cœur du débat, car la décroissance touchera les emplois des secteurs parasites de la transition, comme les publicistes, qui pourront être redirigés vers des secteurs plus utiles. Du point de vue des économistes de la décroissance, ce chômage n'est pas à craindre, mais plutôt une aubaine. Il est essentiel de redessiner le système avec un filet de sécurité et du logement social, ainsi qu'une sécurité sociale de l'alimentation pour assurer le bien-être. Tout est une question de design : la décroissance est une précaution, bien moins désastreuse que le statu quo. La Convention citoyenne de l'alimentation est basée sur les besoins réels : de quoi a-t-on besoin ? La réponse ne doit pas appartenir aux industriels. Il y a une distorsion entre la nature, qui est gratuite, et le malaise des agriculteurs sous-valorisés. C'est une question de répartition des richesses, comme toujours dans les systèmes capitalistes, où la valeur des banques et des assurances augmente, tandis que celle des agriculteurs et des instituteurs diminue. Il est impératif d'inverser cette hiérarchie des valeurs pour redonner leur juste place aux secteurs essentiels de notre société.

Le lobby de la viande est une réalité qui complique la promotion de la déconsommation. La communication en faveur de la déconsommation est contre-intuitive car elle consiste à promouvoir l'idée de ne pas acheter. La comparaison des budgets de communication est révélatrice des enjeux. Aujourd'hui, le budget de communication de l'État peut être comparé à celui d'une entreprise comme KFC, qui investit massivement dans le marketing pour encourager la consommation de viande. Cette asymétrie budgétaire rend difficile la diffusion de messages en faveur de la réduction de la consommation de viande, d'autant plus que les intérêts économiques en jeu sont considérables.

## List of presence / Liste de présence

(The names of members who took part in the meetings are in bold / Les noms des membres ayant pris part aux réunions sont en caractères gras)

### Member States / États Membres

Albania / Albanie			
Andorra / Andorre			
Armenia / Arménie	Mr/M.	Armen Gevorgyan	EC/DA
Austria / Autriche	Mr/M.	<b>Stefan Schennach</b>	SOC
	Ms/Mme	Agnes Sirkka Prammer	SOC
Belgium / Belgique	Mr/M.	<b>Rik Daems</b>	ALDE
Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	Mr/M.	Saša Magazinović	SOC
Bulgaria / Bulgarie			
Croatia / Croatie	Ms/Mme	Zdravka Bušić	EPP/CD
Cyprus / Chypre			
Czechia / Tchéquie			
Denmark / Danemark			
Estonia / Estonie			
Finland / Finlande	Ms/Mme	<b>Minna Reijonen</b>	EC/DA
France	Ms/Mme	<b>Liliana Tanguy</b>	ALDE
Georgia / Géorgie	Ms/Mme	<b>Eka Sepashvili</b>	EC/DA
Germany / Allemagne	Ms/Mme	Franziska Kersten	SOC
Greece / Grèce	Mr/M.	George Papandreou	SOC
Hungary / Hongrie			
Iceland / Islande	Mr/M.	Bjarni Jónsson	UEL
Ireland / Irlande	Mr/M.	Thomas Pringle	UEL
	Ms/Mme	Róisín Garvey	SOC
Italy / Italie	Mr/M.	Stefano Maullu	EC/DA
	Ms/Mme	<b>Aurora Floridia</b>	SOC
Latvia / Lettonie	Mr/M.		SOC
Liechtenstein	Mr/M.	Peter Frick	ALDE
Lithuania / Lituanie	Mr/M.	Arminas Lydeka	ALDE
Luxembourg	Mr/M.	Paul Galles	EPP/CD
Malta / Malte			
Republic of Moldova / République de Moldova			
Monaco			
Montenegro / Monténégro	Mr/M.	<b>Miloš Konatar</b>	SOC
Netherlands / Pays-Bas	Ms/Mme	<b>Saskia Kluit</b>	SOC
	Ms/Mme	Carla Moonen	ALDE
North Macedonia / Macédoine du Nord			
Norway / Norvège	Ms/Mme	Linda Hofstad Helleland	EPP/CD
Poland / Pologne	Ms/Mme	Danuta Jazłowiecka	EPP/CD
Portugal	Mr/M.	Pedro Cegonha	SOC
Romania / Roumanie	Ms/Mme	Maria Gabriela Horga	EPP/CD
	Ms/Mme	Alina Stefania Gorghiu	EPP/CD



San Marino / <i>Saint-Marin</i>			
Serbia / <i>Serbie</i>			
Slovak Republic / <i>République slovaque</i>			
Slovenia / <i>Slovénie</i>	Mr/M.	Dean Premik	ALDE
Spain / <i>Espagne</i>			
Sweden / <i>Suède</i>			
Switzerland / <i>Suisse</i>			
Türkiye	Mr/M.	<b>Sevan Sivacioğlu</b>	NR
Ukraine	Ms/Mme	Yuliia Ovchynnykova	ALDE
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Baroness	Doreen E. Massey	SOC

**PACE Committees Concerned / Commissions de l'APCE concernées**

Political Affairs / <i>Questions politiques</i>	Mr/M.	Simon Moutquin	SOC
Legal Affairs / <i>Questions juridiques</i>			
Migration / <i>Migrations</i>	Mr/M.	<b>Pierre-Alain Fridez</b>	SOC
Equality / <i>Égalité</i>	Ms/Mme	<b>Edite Estrela</b>	SOC
Culture			

**Bureau of the Committee on Social Affairs (Ex-Officio Members )/  
Bureau de la Commission des Questions Sociales (Membres d'office)**

Chairperson / <i>Président</i>	Mr/M.	Simon Moutquin	SOC
First Vice-Chairperson / <i>Première Vice-Présidente</i>	Ms/Mme	Danuta Jazłowiecka	EPP/CD
Second Vice-Chairperson / <i>Deuxième Vice-Président</i>	Mr/M.	Armen Gevorgyan	EC/DA
Third Vice-Chairperson / <i>Troisième Vice-Président</i>	Mr/M.	Pedro Cegonho	SOC

**Other parliamentarians present / Autres parlementaires présents**

**Ms / Mme Gökce Gökçen**, Türkiye / Turkey  
**Mr/M. Cemalettin Kani Torun**, Türkiye / Turkey

**Partners for Democracy / Partenaires pour la Démocratie**

**Mr/M. Allal Amraoui**, Morocco / Maroc

**Secretariat of Delegation or of Political Group / Secrétariat de délégation ou de Groupe politique**

**Mr / M. Sabih Gazi Öztürk**, Türkiye / Turkey  
**Ms / Mme Vera Damjanović**, Montenegro

**Other people present / Autres personnes présentes**

**Ms / Mme Pauline Scherer**, Sociologist, Research & Experimentation Centre, Montpellier (France)  
**Ms / Mme Magali Ramel**, Doctor of Public Law and Moderator of the National Food Council's consultation group "Preventing and combating food insecurity", Paris (France)  
**Mr / M. Timothée Parrique**, research economist at the Faculty of Economics and Management of the University of Lund (Sweden)

**Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /  
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

**Ms / Mme Catherine Du Bernard** ..... Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*  
**Ms / Mme Aiste Ramanauskaite** ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*  
**Ms / Mme Jannick Devaux** ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*  
**Ms / Mme Claire Dubois-Hamdi** ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*  
**Ms / Mme Xenia Birioukova** ..... Assistant / *Assistante*  
**Ms / Mme Özgü Tan** ..... Assistant / *Assistante*